

CAUSES CÉLÈBRES

LES CHAUFFEURS

LA BANDE D'ORGERES

Suite.

Vous entendrez toutes ces maximes protectrices des accusés, invoquant, pour les plus grands criminels, la stricte observation des formes, qui ne peuvent être négligées à leur égard, sans donner de fausses alarmes, même à l'innocence. Mais vous envisagerez l'ordre social ébranlé par l'abus manifeste qu'on fait trop souvent de ces maximes, par l'indiscrète affectation avec laquelle on les proclame sans cesse, par la fatale extension qu'on leur donne.

"Ne nous le dissimulons pas, la tempête révolutionnaire a pénétré jusqu'au linon de la société, et l'a soulevé jusqu'à la surface qui en est encore toute souillée; les passions ont été des haïmes; les fureurs de tous les partis ont évoqué à leur aide tous ces scélérats qu'elles remontrèrent aujourd'hui de toutes parts; l'impunité a décuplé l'audace; tous les crimes conspirent contre l'ordre social et en sapent les fondements. Il est temps que toutes les autorités conspirent pour les raffermir; il est temps que de grands exemples attestent le retour de la justice, inspirent un salutaire effroi à ceux qui seraient prêts à se jeter dans la route du crime, et rassurent ceux qui, pour prix des nombreux sacrifices que le gouvernement exige d'eux, ne lui demandent que sa protection pour leurs personnes et leurs propriétés."

Il est inutile d'ajouter que les pourvois furent rejetés.

Le 12 vendémiaire, les vingt-trois condamnés de la bande d'Orgères furent exécutés sur la place publique de Chartres. Ils montèrent tous sur l'échafaud avec une brutale fermeté.

C'était la première grande "fournée" de la guillotine sous le gouvernement du vainqueur de Marengo. Mais celle-là n'atteignit que des coupables.

Si terrible que fût l'exemple du procès de Chartres, il ne pouvait avoir fermé, en un jour, la plaie du brigandage. Nombre de bandits subalternes, d'affiliés secrets avaient échappé aux recherches de la justice. Les preuves, le flagrant délit manquaient contre beaucoup de mendicants signalés à l'autorité par la rumeur des campagnes. Mais, au moins, les plaines de la Beauce furent délivrées de la terreur qui pesait sur leurs habitants, et, s'il s'y commit encore des crimes isolés, on n'eut plus à y déplorer des attentats de bande.

Les plus endurcis, parmi les chauffeurs d'Orgères, ceux qui ne pouvaient vivre en paix avec la loi, allèrent retrouver dans les départements des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire les bandes non encore réduites de brigands déguisés en Vendéens. Sur ces routes infectées par des détresseurs de passants, par des voleurs de diligences, on crut reconnaître le Beau-François, en compagnie du célèbre chouan Coupe-et-Tranche.

D'autres se rabattirent sur le département de la Seine. C'était assez mal choisir. Quelques actes de brigandage, commis à Villejuif et au petit Bicêtre, signalèrent, par leurs circonstances, la présence de chauffeurs émérites. La bande Menissier fut arrêtée d'un seul coup de filet, et, le 28 fructidor, trois de ces bandits furent condamnés à mort.

Le plus grand nombre s'étaient enfuis dans les départements montagneux du centre. Là, et surtout sur les chaînes de montagnes qui s'étendent au sud et au sud-est de la France, la lutte du désordre contre la loi était encore flagrante. Les passions politiques et religieuses y servaient de manteau au vol et à l'assassinat organisés. Beaucoup de rouleurs du pays chartrain se mêlèrent aux bandes de l'Ain, du Lyonnais, de l'Ardèche et des Cévennes.

Alors, pendant quelque temps, et tandis que l'interminable procédure du procès d'Orgères suspendait encore le terrible exemple d'une punition éclatante, on vit redoubler l'audace des brigands dans ces contrées. La diligence de Lyon à Genève fut audacieusement pillée au grand jour, à plusieurs reprises différentes.

Ces succès ne furent pas de longue durée. L'attaque d'une voiture, qui renfermait des gendarmes déguisés, leur fut fatale. Trois d'entre eux furent passés par les armes, quatre furent condamnés, le 6 vendémiaire, à subir le juste châtimement de leurs crimes sur la place publique de Bourg.

Le 23 vendémiaire, on voulut extraire de leur cachot les quatre condamnés. Quand on ouvrit la porte, on les trouva armés de coutelas, entièrement dégagés de leurs chaînes, quoique leurs fers eussent été visités peu d'heures auparavant.

Le geôlier et les gardiens s'enfuirent à ce spectacle, poursuivis dans la cour du préau par ces quatre forcenés presque nus. Mais le détachement qui devait mener les quatre condamnés au lieu du supplice était là sous les armes. Les scélérats, couchés en joue, furent traqués dans un coin de la cour. Alors, se passa une scène hideuse, qui peint au vif l'horrible courage et l'affreux mépris de la mort qui inspiraient ces hom-

mes. Un d'eux, dit le prêtre, commença une danse obscène, et, tâtant la place de son cœur, s'enfonça son arme dans la poitrine. Il tomba foudroyé. Un autre, Guyot, se peça de plusieurs coups, et, comme il ne mourait pas, un gendarme compatissant l'achève d'un coup de mousqueton. Les deux autres s'étaient également frappés: on les dompta et on les conduisit au lieu du supplice. Le plus petit de ces bandits, Hyvert, s'était scié les artères avec un mauvais couteau; un coup de feu lui avait cassé l'épaule, et il s'était plongé le couteau dans l'estomac, en l'agitant avec frénésie et criant: — "Ah çà, je ne peux donc pas mourir! j'ai donc l'âme chevillée dans le corps!"

On les conduisit, ruisselants de sang, vomissant des blasphèmes, jusqu'à l'escalier de la guillotine, qu'ils montèrent en chantant le "ça ira!"

Mais bientôt, nous l'avons dit, toutes ces scènes hideuses allaient devenir impossibles et un gouvernement vraiment énergique allait nettoyer le pays et restaurer l'empire de la loi. Le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), le général Bonaparte était arrivé tout à coup d'Egypte, et demandait au Directoire: — "Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si brillante?" Vint enfin cette journée du 18 brumaire, où la France, fatiguée de déchirements et d'anarchie, remit le soin de sa guérison aux mains d'un seul homme.

Alors commença la réorganisation de toutes choses. L'habile Fouché remplaça Maret à la police. Des commissaires généraux furent envoyés dans les départements, avec des instructions pressantes et des pouvoirs étendus. La pacification rapide des luttes publiques aida bientôt à l'oeuvre de répression. En nivôse (le 17 janvier 1800), le traité de Mont Luccon mettait fin à l'insurrection de Vendée. Châtillon, d'Antichamp, le curé de Saint-Lô, Suzamet déposaient les armes. Parmi les derniers chefs des bandes bretonnes, deux, Laprévelaye et Bourmont consentirent à se soumettre. Frotte fut pris et fusillé. Georges Cadoudal, battu par Brune à Grand-Champs, capitula. Les chouans descendirent de la lutte armée dans l'assassinat politique. La guerre de l'ouest était terminée.

Dans le midi, les passions s'apaisaient aussi. L'esprit monarchique y reprenait confiance et la réaction antirépublicaine n'avait plus besoin d'en appeler au poignard.

Tout cela découvrait singulièrement les bandes, qui, jusque-là, avaient vécu côte à côte avec les insurrections politiques. L'énergie de la police et de la magistrature fit le reste.

(A suivre.)